



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
4 janvier 2021  
Français  
Original : arabe

---

### **Lettres identiques datées du 25 décembre 2020, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement et comme suite aux lettres identiques datées du 23 décembre 2020 adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2020/1284) concernant l'affirmation selon laquelle quatre avions de combat bahreïnien auraient violé l'espace aérien qatarien le 9 décembre 2020, je tiens à souligner que cette affirmation est infondée, erronée et regrettable.

Le 24 décembre 2020, le Ministère bahreïnien des affaires étrangères a précisé dans un communiqué que le 9 décembre 2020, deux avions F-16 de l'armée de l'air royale bahreïnienne et deux avions de même type des forces aériennes des États-Unis d'Amérique effectuaient un vol d'entraînement conjoint dans la zone désignée à cet effet dans l'espace aérien saoudien. Ce vol faisait partie d'un exercice aérien conjoint mené par les deux forces amies. À 15 h 50, heure locale, alors que l'exercice était sur le point de s'achever, les quatre avions se sont regroupés en une seule formation et ont mis cap sur l'est, traversant l'espace aérien saoudien avant de rejoindre l'espace aérien bahreïnien, en préparation de l'atterrissage à la base aérienne d'Issa. Cette trajectoire est le couloir aérien utilisé pour sortir de l'aire d'exercice et entrer dans l'espace aérien bahreïnien, et n'a pas conduit les quatre avions en territoire qatarien. Ils n'ont pas pénétré dans l'espace aérien qatarien. L'armée de l'air royale bahreïnienne veille à ne pas s'approcher des frontières d'autres États.

Malheureusement, le fait que le Qatar affirme le contraire, de façon infondée, s'inscrit dans le droit fil de ses tentatives constantes et croissantes de déformer la réalité afin de compromettre la sécurité et la stabilité et d'accentuer les tensions régionales. De tels actes sont contraires aux principes de bon voisinage énoncés dans les instruments internationaux que le Qatar prétend respecter et montrent le peu de crédibilité dont jouit le pays. Le Qatar devrait plutôt s'attaquer à sa propre crise, qui consiste à commettre avec persistance des actes de provocation, à avoir un comportement hostile, à soutenir et à financer le terrorisme et à s'ingérer dans les affaires intérieures des États voisins, menaçant ainsi la sécurité et la paix internationales. Le Bahreïn demande à l'ONU d'agir afin de mettre un terme aux actes hostiles du Qatar et d'exhorter ce pays à respecter la Charte des Nations Unies et d'agir de bonne foi, conformément aux normes et règles du droit international.

En dépit des affirmations et des accusations erronées que le Qatar lance sans discernement pour détourner l'attention de la communauté internationale de sa conduite regrettable, le Bahreïn, qui est attaché de façon indéfectible à la Charte des



Nations Unies et très soucieux de maintenir la sécurité et la stabilité régionales, continuera de s'efforcer de trouver des solutions pacifiques, conformément aux instruments internationaux, au droit coutumier et aux principes de bon voisinage.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent  
(Signé) Jamal Fares **Alrowaiei**

---